Israël, Guy la Chambre, Mistier, etc... Au pied du lit mortuaire, le président du Conseil dépose une gerbe, se recueille puis dans le jardin, les autorités se massent autour du monument de Gambetta.

M. Paul-Boncour, acclamé par la foule, improvise un discours avec une éloquence émouvante. Il se félicite « de pouvoir assister à un pèlerinage qui réunit la communion spirituelle de tous les républicains. Aux heures les plus tragiques, Gambetta n'a jamais désespéré de la France » M. Paul-Boncour est heureux d'avoir grandi à l'ombre d'un disciple préféré de Gambetta : Waldeck Rousseau.

M. Paul-Boncour poursuit en invitant l'assistance à se recueillir en mémoire de la grande voix qui s'est tue, il y a 50 ans. « Quel autre que Gambetta pourrait nous inspirer, à l'aube d'une année nouvelle qui s'annonce grosse de difficultés politiques et autres. Le seuil de notre république est payé de tombeaux; pourtant elle a vécu, elle vit, il nous appartient de la continuer dans son union indissoluble avec la patrie. Citoyens, recueillons-nous ».

Il célèbre ensuite en Gambetta « celui qui avait en lui ces résolutions viriles auxquelles convient le silence et qui sont si loin des excitations tapageuses d'un nationalisme étroit ».

M. Paul-Boncour conclut : « Gambetta qui, ayant voulu le régime parlementaire, savait bien qu'on ne ruse pas avec la loi des partis et des majorités, voulait, quand un parti, une majorité, avaient recueilli la confiance du pays, qu'ils soient au pouvoir pour gouverner avec leurs idées, mais pour le pays tul-même Avec son parti pour son pays, c'était la formule de Gambetta et de ses amis ; c'est la formule du gouvernement auquel revient l'insigne et émouvant honneur de ce pèlerinage »

Le public applaudit ces paroles.

La cérémonie est terminée à 15 h. 30.

Les membres du gouvernement traversent une fois encore le parc des Jardies et, après avoir pris congé de la famille de Gambetta et dee autorités, rentrent à Paris en automobiles.

La situation budgétaire et financière

Importants entretiens de M. Henry Chéron

M. Henry Chéron, ministre des Finances, accompagné de M. Labeyrie, secrétaire général, s'est entretenu hier matin avec le président et les membres du comité de techniciens qu'il a désignés pour étudier la situation budgétaire et financière.

M. Fournier, sous-gouverneur de la banque de France, président du comité a mis le ministre au courant dee travaux déjà accomplis. L'entretien a duré trois heures, les membres du comité auront terminé le 5 janvier leurs études comme ils l'avaient promis. Rien ne sera publié avant que le gouvernement ait délibéré ni avant la rentrée des Chambres. Toutes les informations qui pourraient paraitre jusqu'à cette date sur les travaux des experts ou sur les propositions du ministre devront être considérées comme sans fondement.

Un monteur auchellois accidenté à Lille, à la Foire Commerciale

M. Fernand Vandevelle, âge de 34 ans, demeurant à Auchel, monteur en fer, au service de l'entreprise Degand, dans la même localité, était occupé, hier matin, à décharger un camion sur le chantier de la Foire Commerciale de Lille.

A la suite d'une manœuvre maladroite, il tomba du camion et se trouva coincé entre deux poutres. Relevé par ses compagnons de travail, on le transporta d'urgence en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur, où le praticien qui l'examina a constaté une blessure assez grave à l'épaule droite.

UN CHAUFFEUR D'AUTOBUS SÉVÈREMENT CONDAMNÉ AU TRIBUNAL DE BÉTHUNE

Le chauffeur d'autobus, M. Charles Roussel, 24 ans demeurant à Bruay-en-Artois, était poursuivi pour avoir, en circulant avec un autobus, causé involontairement la mort de M. Charles Démaret, domicilié même localité.

M. Roussel a comparu, hier, à l'audience du tribunal de Béthune. Il a été condamné à 8 jours de prison avec sursis, 100 fr. et 5 fr. d'amende, aux trois cinquièmes des 50.000 fr. de dommages-intérêts envers l'épouse de la victime, aux trois cinquièmes des 12.000 fr de dommages-intérêts à chacun des enfants. Le chauffeur était, en outre, poursuivi pour infraction au code de la route.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 1er janvier. 1932. — Eli : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 2 ; Lune : lever, 10 h. 39 ; coucher, 22 h. 18. Aujourd'hui : Nouvel An. — Demain Saint-Basile.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 décembre 1932. A 18 h. : Baromètre : 759 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à 6 h. : 2 mm. Thermomètre: Fronde : 8.3 ; Minima : 2.8 ; Maxima : 8.7 ; Etat hygrométrique : 83 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : mm ; Direction du vent : Sud-Sud-Est ; Force modérée ; Direction des nuages : Sud ; Etat du ciel : Nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Froid ; Brumeux ; Quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps passable ; Ciel trois quart couvert ou couvert, avec pluies intermittentes ; Vent du secteur Sud-Ouest assez fort ou fort. — Minimum de température en hausse de 4 degrés sur celui de la veille.

Le porcelet phénomène de Conteville a été confié pour étude à un docteur lillois

Nous avons signalé, il y a quelques jours, à nos lecteurs qu'une coche appartenant à M. Delmotte, cultivateur à Conteville, près de Saint-Pol-sur-Ternoise, avait mis bas dix porcelets parmi lesquels se trouvait un phénomène.

Le monstre ne vécut qu'une heure. Jugeant le cas intéressant, M. Delmotte confia le porcelet phénomène « un docteur lillois.

Nous avons rendu visite, hier, au praticien, qui par discrétion tient à garder

LE MONSTRE

l'anonymat. Cependant, il a consenti à laisser photographier son « sujet » et s'est mis à notre entière disposition pour nous donner les premiers résultats de son étude.

« De taille et de grosseur normales, cet animal porte au milieu du front une trompe de quatre à cinq centimètres de longueur. Les os du nez qui normalement séparent les yeux ont été relevés, si bien que les yeux se trouvent dans la même orbite. La face interne a disparu. La mâchoire supérieure n'existe pas. La tête est courte, aplatie sur les côtés. La trompe est pareille à celle d'un éléphant, ainsi que les oreilles. L'ensemble donne l'illusion « en miniature » d'une tête d'hippopotame, n'eût été la « trompe » qui est la caractéristique essentielle du phénomène ».

LA TRAGÉDIE FAMILIALE DE LIÉVIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Depuis cette époque, Raymond reprocha à Jean d'avoir gardé l'argent que sa mère avait touché et très souvent il lui adressait à ce sujet de violents reproches. Ne pouvant quitter cette idée, en septembre 1931, il vint une fois de plus chercher querelle à son frère.

Appréhendé, Raymond Sebert fut reconnu comme n'étant pas dans un état normal et il fut interné pour plusieurs mois.

Le drame

Hier, vers 16 h., M. Jean Sebert se trouvait à son domicile, sa femme était occupée à donner le sein à son dernier-né, lorsqu'on frappa violemment à la porte. Il alla ouvrir et se trouva en présence de son frère Raymond, auquel il tendit la main, mais l'arrivant refusa de la lui serrer et, à brûle-pourpoint, lui posa cette question : « Où se trouve l'argent de maman ».

— Chez Me X..., notaire à Lens, répondit Jean.

— Je ne le connais pas, répliqua Raymond. D'ailleurs, tu cherches à me voler.

Cette discussion se déroulait sur le seuil de la porte du baraquement, lorsque soudain Raymond sortit un revolver de sa poche et à 2 mètres fit feu une première fois dans la direction de son frère qui ne fut pas touché.

Se voyant en danger, Jean se jeta sur son adversaire qui appuya à nouveau sur la détente. Le coup partit sans résultat.

Intervenant, l'aîné des fils, Jean, âgé de 22 ans, vint prêter main-forte à son père. Ensemble ils parvinrent à terrasser l'agresseur qui était devenu furieux mais ils n'arrivèrent pas à le désarmer. Il put ainsi faire feu une troisième fois, encore sans atteindre personne.

Arrêté

Tandis que Jean Sebert et son fils maintenaient Raymond, qui était hors d'état de nuire, on alerta la police municipale et bientôt arrivèrent sur les lieux M. François, commissaire de police et les agents Letargie et Buns.

L'énergumène était toujours maintenu sur le sol. La police lui prit son arme un revolver à barillet qui contenait 6 cartouches, dont 3 avaient été percutées.

Interrogé, Raymond Sebert, qui sembla en ce moment être dans un état normal, répondit à toutes les questions qui lui furent posées, déclarant que son frère Jean s'était emparé des dommages de guerre de sa mère et que c'est pour cette raison qu'il voulait se venger.

M. François a gardé Raymond Sebert à sa disposition pour tentative de meurtre ; il sera cependant soumis à un examen mental. G. D.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE illustré Louis MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Librairies Kiosques de Lille

UN ARTISAN FORT INGÉNIEUX

PAPA BIRLOUEZ », de Dorignies, ancien mineur et fabricant d'accordéons, vient d'inventer un nouvel instrument musical : « La Symphonie-Accordéons »

« Voyez-vous, Monsieur, j'ai travaillé des années entières à ma symphonie-accordéons, à cet orgue moderne et unique au monde ; j'ai fait tous les plans moi-même, j'ai produit les modèles, j'ai coupé les bois, les lames, les touches, les feuilles de nacre, j'ai composé et ajusté les tuyaux d'orgue qui, dans mon instrument, sont en caoutchouc, j'ai monté un soufflet rotatif à quatre temps, celui que vous voyez à la partie inférieure du meuble, j'ai accordé une caisse, un tambour, des cymbales, castagnettes, triangle, sifflet, à la partie supérieure ; j'ai mis ma symphonie pour y faire passer un courant électrique et voilà maintenant cet orgue complètement terminé, prêt à fonctionner et pouvant jouer les airs les plus difficiles, depuis celui de « Si j'étais Roi » jusqu'aux morceaux les plus simples.

« Vous aliez d'ailleurs en juger par vous-même », poursuivait, heureux et fier, notre interlocuteur : le bon papa Birlouez, de Dorignies, l'ancien galibot qui, après une jeunesse toute de travail et de misère, s'était successivement mis cafetier, horloger et ensuite fabricant d'accordéons.

« Vingt fois sur le métier... »

Nous avons raconté déjà la curieuse histoire de ce brave homme qui, dans journaux avoir connu une note de musique, était arrivé à fabriquer de ses mains les accordéons les plus modernes qu'il soit, de véritables œuvres d'art, dont il a doté quantité de sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais

L'inventeur M. BIRLOUEZ et son aide et gendre, M. DEBRABANT

Depuis quelques années, « papa Birlouez » était obsédé par une idée fixe : celle de pouvoir fabriquer une « symphonie-accordéons » (c'est le nom qu'il vient de donner à sa nouvelle invention).

Durant plusieurs années, aidé de ses enfants, de sa vieille compagne et surtout de son gendre : M. Charles Debrabant, passant ses jours à travailler et les outils à réfléchir, cherchant, combinant, « vingt fois sur le métier, remettant son ouvrage », l'ex-galibot s'est acharné à vouloir réaliser l'œuvre qu'il avait conçue dans son esprit.

La semaine dernière, enfin, une clameur retentissait à travers sa maisonnette. L'inventeur artisan avait atteint son but et, un soir de marché, à travers la cité toujours si bruyante, l'orchestre « Birlouez » lançait dans l'espace l'air du « Beau Danube bleu », qu'une foule d'amis était venue entendre et applaudir.

« Cette heure fut pour moi le meilleur moment de ma vie, le couronnement de ma carrière », nous disait-il en nous faisant admirer son nouvel instrument musical.

La « Symphonie-Accordéons »

Il nous serait difficile de donner ici une description complète et précise de cet orgue nouveau genre, qui donne l'expression de l'accordéon moderne et doni la puissance musicale équivaut à douze musiciens

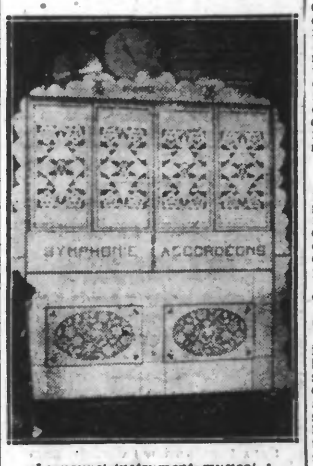

Le nouvel instrument musical : « La Symphonie Accordéons »

Nous nous contenterons donc d'en énumérer les principales parties.

A la partie inférieure de la caisse, on trouve le soufflet, fonctionnant électriquement. Au dessus : le clair d'orgue avec ses cent touches chromatiques remplaçant trois accordéons de 120 touches chacun; allant de l'extrême grave (contrebasse à cordes) jusqu'à la note la plus aiguë (violon et sifflet). Plus haut encore, sont les conduites à soufflets mécaniques (150 mètres de caoutchouc coupé en bandes reliées aux touches). A la partie supérieure sont situées les dix huit touches de la batterie, composée de la caisse, du tambour, des cymbales, du triangle, du saxophone, des castagnettes et des cloches.

Et, sur la face extérieure, artistiquement nacrée de la symphonie, de petites lampes électriques multicolores viendront successivement s'allumer et s'éteindre durant le concert donné

L'œuvre de M. Birlouez est, aux dires des connaisseurs, une véritable merveille, d'autant plus digne d'être signalée que son auteur est un « gars » de chez nous. — R. L.

Les trafiquants de stupéfiants devant la Cour d'Appel de Douai

Le jugement du Tribunal correctionnel de Lille, les condamnant à un an de prison, est confirmé

Informée par une lettre anonyme qu'une femme, Jeanne Lewandowska, demicilée 57 rue de Jemmapes, à Lille, cherchait à vendre des sachets de cocaïne l'Administration des Douanes prévint la Brigade Mobile qui organisa une filature. L'opération aboutit bien vite à l'arrestation de la trafiquante.

Cette femme se trouvait en possession de deux paquets de cocaïne pesant l'un 88 l'autre 110 grammes.

Poursuivant leur enquête, les policiers découvrirent deux complices, Jules Van Pottelsberghe, sculpteur, ami de la femme Lewandowska et Théo Devoghèle, chauffeur de taxi à Mouscron.

Le premier déclara que son amie recevait une commission de 2.000 francs pour la vente de la drogue. Au cours d'une perquisition chez les inculpés on trouva deux enveloppes renfermant 17 et 60 grammes de cocaïne.

Théophile Devoghèle protesta de son innocence.

D'après les prévenus, le principal coupable serait un personnage mystérieux qu'ils ne connaissaient pas.

Le Tribunal de Lille condamna les trois trafiquants, chacun à un an de prison et à une amende fiscale de 2.616 francs dont ils furent déclarés solidairement responsables.

A l'audience, la femme Lewandowska qui seule a fait appel du jugement, comparait en compagnie de Van Pottelsberghe. Devoghèle est souffrant et son cas a été disjoint des deux autres.

Me Jean Guenix, qui défend les deux prévenus, s'emploie surtout à disculper Van Pottelsberghe.

Ce qui fait que le président manifeste son étonnement.

— Van Pottelsberghe n'a pas jugé utile de faire appel, dit-il, c'est qu'il reconnaît que le Tribunal de Lille a bien jugé.

— S'il a accepté la première décision, répond l'avocat, c'est qu'il a craint une plus grande sévérité de la Cour.

Et Me Guenix, en soulignant l'honorabilité de son client qu'il montre comme un statuaire de talent, déclare que c'est Devoghèle qui l'a entraîné dans cette affaire.

M. l'avocat général Vermulen met les choses au point en rappelant que les faits ont été avoués et il requiert la confirmation du jugement de Lille.

La Cour adopte cette manière de voir et confirme le jugement en ce qui concerne la femme Lewandowska et l'artiste Van Pottelsberghe.

La politique régionale

PARTI SOCIALISTE

La réponse de la rédération du Nord au Parti Communiste à propos de l'unité ouvrière

Réunie hier à son siège, 23, place Ribour, la C.A. de la Fédération Socialiste du Nord a arrêté les termes de la réponse à une lettre que lui avait adressée le Parti Communiste :

La lettre de la C. A. de la Fédération Socialiste du Nord

En réponse au Parti Communiste, la Fédération Socialiste du Nord, tout d'abord souligne :

« Une chose nous frappe : la contradiction violente que votre lettre contient et qui ne peut échapper à personne. D'une part, vous donnez les raisons qui font un devoir à tous les travailleurs de poursuivre la reconstitution de l'unité syndicale et politique. D'autre part, vous proposez non pas une réunion des délégués de nos deux organisations pour l'examen des conditions théoriques et tactiques de cette unité nécessaire, mais un débat public et contradictoire entre vous et nous, c'est-à-dire un débat au cours duquel vous vous efforcerez de justifier votre politique de division ouvrière et de lutte continue contre le Parti Socialiste et la C.G.T. »

La division ouvrière

Afin de montrer « l'opposition du Parti Communiste à toutes tentatives sincères de refaire l'unité organique du Prolétariat », « la Fédération Socialiste du Nord » fait état : 1° du rejet, par le Parti Communiste, de la proposition du Parti d'Unité Prolétarienne : tendant à rechercher « les bases doctrinales de l'unité » ; 2° de la résolution votée par le Comité Central du Parti Communiste en octobre mettant en garde ses adhérents contre « une atténuation de la lutte contre la Social-Démocratie ».

Peur l'unité

La Fédération Socialiste du Nord en revanche souligne : 1° que, depuis le Congrès de Tours, elle n'a jamais abandonné l'espoir de la reconstitution de l'unité ouvrière ; 2° que, condamnant « la division qui fait la faiblesse des travailleurs et le jeu de la classe capitaliste », elle se proclame plus que jamais favorable à « toute tentative sincère de refaire l'unité organique du Prolétariat. »

L'AFFAIRE D'ESCROQUERIES A L'ASSURANCE DANS NOTRE RÉGION

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Gaston Dumont, manœuvre, demeurant 6, place Antoine-Tacq à Lille. Il a vécu à Paris sous le nom de Facon et n'en est pas à sa première condamnation. Il totalise 27 accidents en deux mois et est actuellement en fuite.

Marcel Lallemand, manœuvre, demeurant 1 bis, rue du Sabot à Lille : 9 accidents, en fuite.

Fernand Dumont, 1, quai Géry-Legrand à Lille : 12 accidents. Arrêté, il a avoué.

Auguste Hacville, chemin stratégique à St-Denis (Seine). Déjà condamné, il a été arrêté, a avoué, mais a été laissé en liberté provisoire : 7 accidents.

Germain Romard, 12, rue Allard, cité Thomas à Lille. Déjà condamné. Arrêté, il nie.

Kléber Verfaillie, 90, boulevard Victor-Hugo à Lille : 20 accidents de travail, 3 accidents de la circulation. Il a avoué et a été laissé en liberté provisoire.

Camille Gaborian, manœuvre, demeurant 37, rue des Stations à Lille, totalise 3 accidents de la circulation et est en fuite.

Romen dit « Chariot », 1, rue Waques-Lalo à Loos. Il a avoué deux accidents de la circulation et a été laissé en liberté provisoire.

René Cojan, 50, rue du Sabot à Lille, manœuvre : 7 accidents, en fuite.

Charles Denys, 235, rue des Postes à Lille. Déjà condamné. Il n'a avoué qu'un accident.

Des docteurs

Comment dee docteurs ont-ils pu s'abaisser à de tels procédés pour s'approprier le bien d'autrui ? On se le demande. Les faits sont là, indiscutables. Deux médecins sont inculpés d'escroquerie, mêlés à une bande de vauriens, et compromettent le renom d'honorabilité du corps médical.

Un des inculpés, le docteur Lancelle, est Lillois et demeure 44, rue Colbert. Il s'est occupé de 51 accidents. D'avril 1928 à novembre 1930 il a reçu 95 fausses visites.

L'autre est un Parisien qui habite 3, quai de la Seine. C'est le docteur Louis Gély. Il a d'ailleurs déjà été condamné pour dee faits semblables à celui dont il est accusé aujourd'hui.

Quatre autres docteurs habitant la région lilloise semblent également compromis dans l'affaire. Les faits relevés à leur charge sont à ce jour insuffisants pour qu'ils soient inculpés et pour que nous en fassions mention.

Les faux témoins

Sont inculpés de faux témoignages :

Suzanne Gayrard, étireuse, demeurant 51, rue du Grand-But à Lomme.

Eugénie Lecroart, 1, quai Géry-Legrand à Lille.

Marie-Louise Le Coq, chemin stratégique à St-Denis (Seine).

Martial Augez, 24, rue Jeanne-Hachette à Lille, et un sieur Mouton.

L. J.

LES BELLES FAMILLES FRANÇAISES

UNE GRAND'MÈRE A LOURCHES A REÇU AUJOURD'HUI LES SOUHAITS DE SES 82 ENFANTS ou PETITS ENFANTS

Une ancienne autant que charmante coutume, veut que le 1er janvier soit entre tous, le jour de prédilection pour les réunions de famille. La perpétuation de cette louable habitude a conservé intacte sa portée morale sacrée entre toutes : le respect des ancêtres.

Il doit cependant être assez rare de rencontrer une visite d'étrennes réunissant 82 membres de la même famille en ligne directe. C'est pourtant ce que l'on peut voir aujourd'hui à Lourches charmant village agricole du canton d'Ardres (Pas-de-Calais).

En ce jour de l'an, Mme Parenty-Deluire, rentière, à Louches, a le plaisir de réunir autour d'elle, comme elle le fait périodiquement, tous ses enfants au nombre de 7, ses petits-enfants au nombre de 37, ses arrière-petits-enfants au nombre de 38, soit au total 82 personnes, qui lui présenteront leurs vœux de bonne année.

Quel spectacle plus touchant et plus réconfortant peut-on rêver que de voir cette bonne vieille maman, toujours gaie et enjouée, malgré ses 86 ans bien sonnés, accueillir le cœur débordant de joie et de tendresse ses 82 descendants, dont les uns atteignent déjà presque la maturité, les autres ne font qu'entrer dans la vie, tous animés des mêmes sentiments de respect filial et du même désir: Embrasser affectueusement leur vénérable mère et grand'mère, en lui offrant leurs meilleurs souhaits de bonne année de longs jours de bonheur en parfaite santé.

C'est admirable de voir quelle gaieté débordante règne au sein de cette réunion de parents de tous les âges, unis par les liens les plus intimes de l'affection désintéressée, de la solidarité la plus bienveillante.

Tous les membres de la famille de Mme Parenty-Deluire sont installés dans le Calaisis où ils jouissent de l'estime et de la considération générales.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES COURTIERS ASSERMENTÉS DE LILLE

La Compagnie des Courtiers de marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de Lille, au cours de l'assemblée générale annuelle du 27 décembre a constitué sa Chambre Syndicale pour 1933, comme suit : président M. Pierre Lombrez ; syndic-rapporteur : M. André Borel ; secrétaire : M. Etienne Bernard ; trésorier, M. Emile Grau ; 1er adjoint M. Fernand Dusausoy ; 2e adjoint, M. Adolphe Coliche.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1.920e. — M. ROUSSEAUX Victor, rue d'Iéna, 78, à LILLE.
1.921e. — M. DEHOUCK Théophile, rue des Muguets, 18, à LILLE.
1.922e. — M. BEAURAIN Paul, rue Jean Jaurès, 62, à ANSTAING.
1.923e. — M. GASSION Henri, 65, rue Pierre Legrand, à FIVES-LILLE.
1.924e. — Mlle DEBUSSCHERE Gabrielle route Nationale, 27 bis, à LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES.
1.925e. — Mme MAZURE Zoé, rue Jules Guesde, 5, à WATTRELOS.
1.926e. — M. HEBBELINCK André, rue du Bon Rasoir, 8, à ROUBAIX.
1.927e — M. MERCHIER Georg., avenue de la Bourgogne, 71, à MOUSCRON.
1.928e. — Mme PACO Madeleine, rue du Halot, 1, à TOURCOING.
1.929e. — Mme ROUSSEAU Justine, cité Ruyant, 15, à LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES.
1.930e. — M. CORDULE Adolphe, rue des Etaques, 47, à LILLE.
1.931e. — M. DANCOISNE Alphonse, rue de la Quièze, à TEMPLEUVE.
1.932e. — Mme CARPENTIER Adolphine rue de St-Amand, 26 bis, à FIVES-LILLE.
1.933e. — M. DESTRUYS Alexis, 12, rue Montaigne, à TOURCOING.
1.934e. — M. DEMALANDER Maximilien fils, rue de Creil, 9, à TOURCOING.
1.935e. — M. LENOIR Richard, 7, rue d'Alger, à CROIX.
1.936e. — Mme ANSART Octavie, rue Dampierre, 42, à ROUBAIX.
1.937e. — M. DEMEY Fernand, rue Lobert, 23, à ANZIN.
1.938e. — Mme SADAUNE Gisèle, rue Jean-Jacques Rousseau, 130, MONS-EN-BARŒUL.
1.939e. — M. VANDENBERGHE Desiré, rue de la Tour Eiffel, 28, à LYS.
1.940e — M. MONTMAUR Ernest, 26, impasse du 11 Novembre, à WATTRELOS.
1.941e. — M. CATOIRE Kléber, rue de Lille, 72, à ANNAPPES.
1.942e. — Mme BERTIER Ginette, rue du Pont-de-Neuville, 97, TOURCOING
1.943e — M. DEVENTER Joseph, chemin de l'Oiseau, à LEERS
1.944e. — M. SALOME Maurice, 34, rue Deroulers, à LOOS-LEZ-LILLE.
1.945e. — M. VERKAEMST Joseph, 57, rue Dupleix, à TOURCOING.
1.946e. — M. THIRY Maurice, 8, rue du Commandant Riviére, à LILLE.
1.947e. — Mlle OSTYN Paulette, rue de Lille, 116, à TOURCOING
1.948e. — M. MARCQ Alexandre, rue Jean Jaurès, à SAINGHIN-EN-WEPPES.
1.949e — M. PIQUE François, 2, rue de Laon, à AUCHEL.
1.950e — M. VANAERDEWEGH Alexandre, rue de l'Union, 12 bis, à FLERS EN-ESCREBIEUX.
1.951e. — M. LOUCHE Marcel, avenue Détrain, 5, à DOUAI.
1.952e. — M. PYNSON Edouard, 106, rue Fénelon, à HELLEMMES.
1.953e. — M. HADOUX Maurice, 118, rue J.-J. Rousseau, à HELLEMMES.
1.954e. — Mme DEVOS-DEREUBREUX, cité Saint-Leger, 28, PÉRENCHIES.
1.955e. — M. BOONE Aimé, rue de la Planche Trouée, 25, à ROUBAIX.
1.956e. — M. VERHAVERBEEE Gérard, imp. du Plomeux, 7, à WASQUEHAL.
1.957e — M. GRUSON Pierre, rue de la Convention, 19, à LILLE
1.958e. — M. DUCQ Alfred, rue Bohin, 48, à FIVES-LILLE.
1.959e — Mme Léon OUVRY, rue Saint-Sauveur, 37, à LILLE
1.960e. — Mme CADOT Lucienne, rue de Libercourt, 97, à CARVIN.
1.961e. — Mme DURIEZ Emilienne, rue Jean Jaurès, 174, PETIT-RONCHIN.
1.962e. — Mlle VERHELS Emilienne, 24, rue Thiers, à MONS-EN-BARŒUL.
1.963e. — M. POULAIN Jacques, 3, rue Gambetta, à CROIX.
1.964e. — Mme DHEDENNE Germaine, rue Volta, 12, à ROUBAIX.

Du 1.965e au 2.534e prix : Une boite-montre à poudre, valeur 28 francs.

1.965e — M. RAEPZAEDT Lucien, rue de Roubaix, 31, à WATTRELOS.
1.966e. — M. HOCHARD Joseph, 14, rue Neuve, à LOMME.
1.967e. — M. CLAISE Marceau, rue de Philadelphie, 152, à LILLE.
1.968e. — M. CARPENTIER Charles, rue Hoche, 5, à DOURGES
1.969e. — Mme DEFER Louise, 28, route Nationale, à LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES.
1.970e — M. DESMONS J.-B., rue Jean Jaurès, 29, à LESQUIN.
1.971e. — M. HONNART Anselme, rue Voltaire, 160, à TOURCOING.
1.972e. — M. PATIN Maurice rue de la Banque, 1, à ROUBAIX.
1.973e — Mlle VANDENHENDE Irène, rue d'Hem, 27, à FLERS.
1.974e. — M. DUVIVIER Joseph, rue du Long Pot, 40 bis, à FIVES-LILLE.
1.975e. — M. BOTTEZ Henri, rue du Touquet, 260, à TOURCOING.
1.976e. — Mme JOUGLET Noémie, cour Brabant, 3, à HERIN
1.977e. — Mme BOONAERT Lucienne, rue Leplay, 39, à PÉRENCHIES.
1.978e. — Mlle LEPREVOST Elisabeth, rue Louis Spriet, 27, à LILLE.
1.979e. — M. LORIDON Emile, 4, ruelle Meurisse, à LAMBERSART.
1.980e. — M. MÉRESSE Paul, 8, rue de Lannoy, à FIVES-LILLE
1.981e. — Mme BLANQUIN-LEVÊQUE, rue D'Avaine, à SAINT-AMAND-LES-EAUX.
1.982e. — Mme LEVÊQUE Suzette, cité Montgré, 45, à AVION.
1.983.e— Mlle DELILLE Louise, rue du Buisson, 249, à LILLE.
1.984e. — Mme BAILLET-HALLAERT Nelly, rue Pasteur, 81, à LA MADELEINE.
1.985e. — M. DANCOISNE Maurice, hameau du Faelle, à TEMPLEUVE.
1.986.e— Mme HUBERT-DESCAMPS Andrée, rue Kléber, 70, à LA MADELEINE.
1.987e. — M. DUBOIS Emile, 57, rue Francisco Ferrer, 57, à LILLE.
1.988e. — Mlle VERCRUYSSE Dina, rue d'Austerlitz, 9, à HALLUIN.
1.989e. — M. CATEL Maurice, rue de Wambrechies, à MARQUETTE.
1.990e. — Mme LE BACQ Rachelle, rue Saint-Amée, 38, à LILLE
1.991.e— M. DORNIER Louis, 140, rue de Tourcoing, à WATTRELOS.
1.992e. — Mme Zoé GHYSELINCK, rue du Chêne Houpline, 139, à TOURCOING.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 45.978 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.487, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 2.491.

Lire, mardi matin, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « REVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « REVEIL DU NORD » et de « L'EGALITE DE ROUBAIX-TOURCOING ».

» Des la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Aujourd'hui dimanche, 1er Janvier, notre Maison étant fermée, la remise des lots n'aura pas lieu.

ON REMPLACERAIT LES CROIX DE BOIS PAR DES CROIX EN CIMENT AU CIMETIÈRE DE LORETTE

Les membres du comité consultatif du cimetière de Lorette, institué par M. le Ministre des Pensions, se sont réunis mercredi 28 décembre, à la Préfecture du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. le Préfet du Pas-de-Calais, assisté de M. Lefebvre, chef du service de l'état civil aux armées, secrétaire du comité.

Etaient présents : M. le vicaire général Maréchal ; MM. Monbailly, de Diesbach, Malatray, Frémeaux, Duchenne, Cresson-Fleury, Mac-Corkell et Mastin.

Le comité a donné son avis sur le marché à réaliser pour la pose de croix en ciment en remplacement des croix de bois dans tout le cimetière de Lorette, après avoir pris connaissance des comptes de l'Association des monuments de Lorette.

Il a ensuite étudié diverses mesures concernant la police du cimetière, la constitution d'une garde d'honneur dépendant du comité consultatif.

La séance commencée à 15 h. a pris fin à 16 h. 20. Avant de la clore, M. le Préfet a tenu à adresser ses félicitations personnelles et les félicitations de tous les membres du comité, à M. Charles Mac-Corkell, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, et s'est plu à faire ressortir combien les anciens combattants du Pas-de-Calais avaient été heureux de voir accorder cette haute distinction à l'un des plus dévoués de leurs organisations du département.

Très ému, M. Mac-Corkell remercia M. le Préfet de ses félicitations et assura qu'à l'avenir comme dans le passé, tous ses efforts tendront sans cesse à rendre service à ses anciens camarades du front.

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N. 15

MIMOSA

par Georges SPITZMULLER

— Pourquoi, lui dit-il, ne racheteriez-vous pas la double rente que vous devez, moyennant un capital sur quoi Mme Brunemont consentirait un abattement notable ? Cela vous éviterait toute préoccupation et tout souci.

— Combien votre cliente abandonnerait-elle pour réaliser immédiatement ?

— Le quart, répondit Givarel sans hésiter.

Le châtelain réfléchit une minute à cette réduction importante qui avait, en outre, le mérite de le délivrer de l'emprise de Véronique. Finalement, on se mit d'accord pour un versement total de deux cent soixante-quinze mille francs.

Nanti de sa procuration générale, Givarel donna quittance après avoir reçu le chèque. Peu après, il en encaissait le montant à la banque parisienne... et gardait le tout.

Le tapissier d'Alexandra fut payé, l'écharpe d'hermine fut achetée, et pendant plusieurs semaines, la danseuse, comblée de cadeaux, se montra assez aimable pour que le gros homme pût se croire aimé. Mais il n'oublia pas de servir, assez régulièrement, la pension dont le recouvrement lui avait été confié par l'ex-Mme de Saint-Guérande.

Quelques mois plus tard, Véronique mourut, laissant sa fille seule au monde, et sans se douter de la spoliation dont elles étaient toutes deux victimes.

Sa volonté dernière fut de reposer à Dammartin-en-Goële, dans le petit cimetière dont la poésie mélancolique lui plaisait autrefois, et non loin de la demeure où elle avait connu de rares heures de bonheur.

En ce décor jadis regretté, la terre lui semblait plus légère.

Le vœu de la morte fut exaucé.

XV

CELUI QUI REVIENT

Le petit clerc de Me Roussan, notaire à Dammartin, fit entrer le client dont il venait de faire passer la carte au patron.

— Ah ! monsieur de Mauregard, salua celui-ci, je suis heureux de faire votre connaissance.

L'arrivant s'inclinait.

— Je commençais à craindre que ma lettre ne vous eût point touché, continua Me Roussan en lui offrant un siège. Je me demandais si vous n'aviez point disparu dans la tourmente de la guerre. Enfin, j'ai bien reçu votre télégramme de Tanger m'annonçant votre prochaine arrivée à Paris, mais il y a plusieurs semaines, déjà.

— Oui, j'ai eu à terminer quelques affaires commencées au Maroc.

Tout en parlant, Mauregard — ou plutôt Morris Godfroy — ouvrait son portefeuille et remettait au notaire ses pièces d'identité parfaitement en règle, avec la lettre de l'étude annonçant la mort du baron Octave.

— Votre pauvre oncle a été brusquement enlevé, expliqua le notaire. Il m'avait, depuis longtemps, confié ses intérêts, les vôtres à présent, monsieur, et j'ai le plaisir de pouvoir remettre en vos mains un assez coquet héritage.

— Je sais, acquiesça négligemment Morris pendant que l'homme de loi ouvrait un volumineux dossier et en contrôlait les papiers avec ceux de son client.

— Voyez, tout est en ordre, déclara Me Roussan en lui rendant ses pièces. Quelles sont vos intentions, monsieur de Mauregard ? Dois-je vous remettre l'argent ou vous chercher un placement avantageux ?

Un vif éclair traversa les yeux de « M. de Mauregard » qu'il éteignit aussitôt pour répondre avec une indifférence voulue :

— J'ai l'intention de faire au château des réparations et je veux amender les terres pour un rendement plus fort. J'aurai donc besoin tout de suite d'une certaine somme.

— C'est très naturel. Je crois qu'en effet le domaine de feu M. le baron peut rapporter le double, et je vous félicite, si vous êtes décidé à vous occuper sérieusement d'agriculture.

Tout en causant, il remplissait un chèque.

— Deux cent mille ? est-ce assez